

Annexe n°5 :

Certificats d'affichages de l'avis d'ouverture de l'enquête publique

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Patrick PERREARD, Président de la Communauté de communes du Pays Bellegardien, atteste avoir mis en ligne sur le site internet de la commune, l'avis d'ouverture d'enquête publique ordonnée par le président de la communauté de communes du Pays Bellegardien par l'arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 9 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A Valsershône, le 18/11/2021

Le Président

Patrick PERREARD



Adresse du site internet de la communauté de communes du Pays Bellegardien

- <https://www.ccpb01.fr/>

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Patrick PERRÉARD, Président de la communauté de communes du Pays Bellegardien, atteste avoir affiché sur le panneau d’affichage officiel de la communauté de communes du Pays Bellegardien, l’arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 relatif à l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique concernant le projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l’Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 8 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A Valserhône, le 23 août 2021

Le Président,

Patrick PERRÉARD



Adresse du panneau d’affichage officiel :

- Siège de la CCPB – 35 rue de la Poste 01200 Valserhône.

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné, Monsieur Patrick PERRÉARD, Président de la communauté de communes du Pays Bellegardien, atteste avoir affiché sur le panneau d’affichage officiel de la communauté de communes du Pays Bellegardien, l’avis d’ouverture d’enquête publique prescrite par arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 relatif à l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique concernant le projet d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l’Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 8 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A Valserhône, le 23 août 2021

Le Président,

Patrick PERRÉARD



Adresse du panneau d’affichage officiel :

- Siège de la CCPB – 35 rue de la Poste 01200 Valserhône.

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné BEAUQUIS Jean-Marc, maire de la commune de BILLIAT, atteste avoir affiché sur le panneau d’affichage officiel de la commune, l’arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique concernant le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l’Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 9 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A BILLIAT, le 28 octobre 2021

Le maire,

Adresse du panneau d’affichage officiel :

- 3 Rue de la Mairie



~~Le Maire
Jean-Marc BEAUQUIS~~

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné BEAUQUIS Jean-Marc, maire de la commune de BILLIAT, atteste avoir affiché sur le panneau d’affichage officiel de la commune, l’avis d’ouverture d’enquête publique ordonnée par le président de la communauté de communes du Pays Bellegardien par arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique concernant le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l’Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 9 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A BILLIAT, le 28 octobre 2021

Le maire,

Adresse du panneau d’affichage officiel :

- 3 Rue de la Mairie



Le Maire
Jean-Marc BEAUQUIS

ATTESTATION D’AFFICHAGE



Je soussigné Jacques VIALON, maire de la commune de Champfromier, atteste avoir affiché sur le panneau d’affichage officiel de la commune, l’avis d’ouverture d’enquête publique ordonnée par le président de la communauté de communes du Pays Bellegardien par arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique concernant le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l’Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 10 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A Champfromier, le 23 août 2021

Le maire, Jacques VIALON

Adresse du panneau d’affichage officiel :

- 541 route des Burgondes



ATTESTATION D’AFFICHAGE


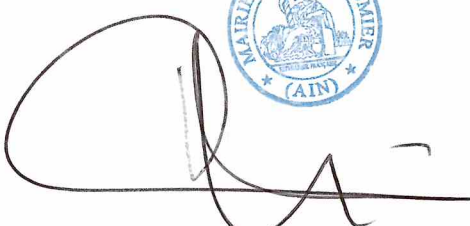
Je soussigné Jacques VIALON, maire de la commune de Champfromier, atteste avoir affiché sur le panneau d’affichage officiel de la commune, l’arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique concernant le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l’Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 10 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A Champfromier, le 23 août 2021

Le maire, Jacques VIALON

Adresse du panneau d’affichage officiel :

- 541 Route des Burgondes



Arrondissement de Nantua
Canton de Bellegarde sur Valserine
Commune de Chanay
32 route de Seyssel
01420 CHANAY
☎ 04.50.59.50.38
@ secretariat@mairiedechanay.fr
<http://www.mairie-chanay.fr>

ATTESTATION

Le Maire de la commune de CHANAY certifie que l'arrêté de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien n° 21-AP006 portant ouverture et organisation de l'enquête publique sur le projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local d'Habitat (PLUiH) du Pays Bellegardien a été affiché :

- à la mairie de CHANAY à compter du 10 juin 2021.

A Chanay, le 2 août 2021.

Le Maire,
H. CALDAIROU



PO
H.C.

Attestation à conserver par la commune et copie adressé à :

- La Communauté de Communes du Pays Bellegardien (CCPB).

Arrondissement de Nantua
Canton de Bellegarde sur Valserine
Commune de Chanay
32 route de Seyssel
01420 CHANAY
☎04.50.59.50.38
@ secretariat@mairiedechanay.fr
<http://www.mairie-chanay.fr>

ATTESTATION

Je soussigné Henri CALDAIROU, Maire de la commune de Chanay, atteste avoir affiché sur le panneau d'affichage officiel de la commune, l'avis d'ouverture d'enquête publique ordonnée par le Président de la communauté de communes du Pays Bellegardien par arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 10 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A Chanay, le 2 août 2021.

Le Maire,
H. CALDAIROU



PO
veg

Attestation à conserver par la commune et copie adressé à :

- La Communauté de Communes du Pays Bellegardien (CCPB).

Arrondissement de Nantua
Canton de Bellegarde sur Valserine
Commune de Chanay
32 route de Seyssel
01420 CHANAY
☎ 04.50.59.50.38
@ secretariat@mairiedechanay.fr
<http://www.mairie-chanay.fr>

ATTESTATION

Je soussigné Henri CALDAIROU, Maire de la commune de Chanay, atteste avoir mis en ligne sur le site internet de la commune, l'avis d'ouverture d'enquête publique ordonnée par le Président de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien par l'arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 10 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

Adresse du site internet de la commune : <http://www.mairie-chanay.fr>

A Chanay, le 18 novembre 2021.

Le Maire,
H. CALDAIROU



Attestation à conserver par la commune et copie adressé à :

- La Communauté de Communes du Pays Bellegardien (CCPB).



CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Je soussigné, Daniel BRIQUE, Maire de la commune de CONFORT, certifie que

- **L'arrêté n° 21-AP006** d'ouverture et d'organisation de l'enquête publique portant sur le projet Plan Local d'Urbanisme Intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH) du Pays Bellegardien, signé en date du 5 juin 2021 par le Président Patrick PERREARD

a été affiché au tableau extérieur d'affichage de la commune situé rue de la Valserine à compter du 9 juin 2021 jusqu'au 31 juillet 2021 inclus.

Fait à Confort, le 2 août 2021

**Le Maire,
Daniel BRIQUE**





ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné Daniel BRIQUE maire de la commune de CONFORT, atteste avoir affiché sur le panneau d’affichage officiel de la commune, l’avis d’ouverture d’enquête publique ordonnée par le président de la communauté de communes du Pays Bellegardien par arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique concernant le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l’Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du vendredi 25 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A Confort le 28 octobre 2021.

Le maire,

Daniel BRIQUE



Adresse du panneau d’affichage officiel :

- Rue du Crêt d’Eau 01200 CONFORT (traversée du village)



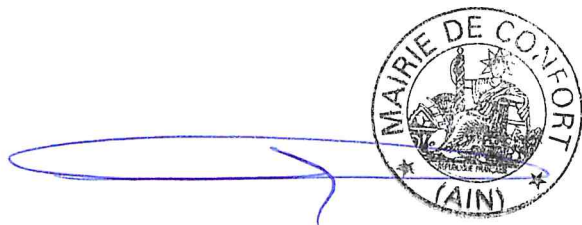
ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné Daniel BRIQUE, maire de la commune de CONFORT (Ain), atteste avoir mis en ligne sur le site internet de la commune, l'avis d'ouverture d'enquête publique ordonnée par le président de la communauté de communes du Pays Bellegardien par l'arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 10 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A Confort le 18 novembre 2021

Le Maire,
Daniel BRIQUE

Adresse du site internet de la commune
<https://confort01.fr/>



ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné MOINE Florian, maire de la commune de GIRON, atteste avoir affiché sur le panneau d’affichage officiel de la commune, l’arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique concernant le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l’Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 09 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A Giron, le 31/08/2021

Le maire,

Adresse du panneau d’affichage officiel :

79 rue de Giron devant,
01130 GIRON



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, is written across the bottom right of the page, overlapping the bottom edge of the official seal.

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné MOINE Florian, maire de la commune de GIRON, atteste avoir affiché sur le panneau d’affichage officiel de la commune, l’avis d’ouverture d’enquête publique ordonnée par le président de la communauté de communes du Pays Bellegardien par arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique concernant le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l’Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 09 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A Giron, le 31/08/2021

Le maire,

Adresse du panneau d’affichage officiel :

79 rue de Giron devant,
01130 GIRON



ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné Florian MOINE, maire de la commune de GIRON, atteste avoir mis en ligne sur le site internet de la commune, l'avis d'ouverture d'enquête publique ordonnée par le président de la communauté de communes du Pays Bellegardien par l'arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 11 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A GIRON, le 19/11/2021

Le maire,



Adresse du site internet de la commune

<https://www.mairie-giron.fr/>

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné Denis MOSSAZ, maire de la commune de INJOUX-GENISSIAT, atteste avoir mis en ligne sur le site internet de la commune, l'avis d'ouverture d'enquête publique ordonnée par le président de la communauté de communes du Pays Bellegardien par l'arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 8 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A Injoux-Génissiat, le 2 décembre 2021

Le Maire,



Denis MOSSAZ

Adresse du site internet de la commune

www.injouxgenissiat.fr

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné Denis MOSSAZ , maire de la commune de INJOUX-GENISSIAT, atteste avoir affiché sur le panneau d’affichage officiel de la commune, l’arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique concernant le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l’Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 9 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A INJOUX-GENISSIAT, le 24 aout 2021

Pour Le Maire,



Laurent CARREZ Adjoint à l'urbanisme

Adresse du panneau d’affichage officiel :

Rue des Ecoles 01200 INJOUX-GENISSIAT

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné Denis MOSSAZ, maire de la commune de INJOUX-GENISSIAT, atteste avoir affiché sur le panneau d’affichage officiel de la commune, l’avis d’ouverture d’enquête publique ordonnée par le président de la communauté de communes du Pays Bellegardien par arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique concernant le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l’Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 8 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A INJOUX-GENISSIAT, le 24 Août 2021

Pour le Maire,



Laurent CARREZ - Adjoint à l'urbanisme

Adresse du panneau d’affichage officiel :

Rue des Ecoles 01200 INJOUX-GENISSIAT



Téléphone : 04 50 56 91 70
Fax. : 04 50 56 95 21
mairiedemontanges@adeli.biz

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné Christophe MARQUET, Maire de la Commune de MONTANGES, atteste avoir affiché sur le panneaux d’affichage officiel commune, l’arrêté n°21-AP 6 du 05 Juin 2021 prescrivant l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique concernant le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme Local de l’Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée soit du 09 Juin 2021 au 31 Juillet 2021.

A MONTANGES, le 02 Août 2021

Adresse du panneau d’affichage :

Place Mairie : 167 Rue du Château

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Marquet', is written over the seal.



Téléphone : 04 50 56 91 70
Fax. : 04 50 56 95 21
mairiedemontanges@adeli.biz

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné Christophe MARQUET, Maire de la Commune de MONTANGES, atteste avoir affiché sur le panneaux d’affichage officiel commune, l’avis d’ouverture d’enquête publique ordonnée par le Président de la Communauté de Communes du Pays Bellegardien par arrêté n°21-AP006 du 05 Juin 2021 prescrivant l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique concernant le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de programme Local de l’Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée soit du 09 Juin 2021 au 31 Juillet 2021.

A MONTANGES, le 02 Août 2021

Adresse du panneau d’affichage :

Place Mairie : 167 Rue du Château

Le Maire,



A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Marquet', written over a horizontal line.

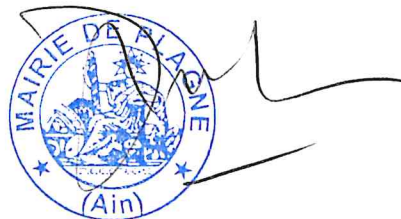


ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné Philippe DINOCHEAU, Maire de la commune de PLAGNE, atteste avoir affiché sur le panneau d’affichage officiel de la commune, l’arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique concernant le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l’Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 9 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A PLAGNE, le 30/08/2021

Le Maire,



Adresse du panneau d’affichage officiel :
1 place e la mairie 01130 PLAGNE

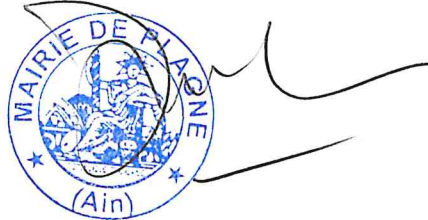


ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné Philippe DINOCHEAU, maire de la commune de PLAGNE, atteste avoir affiché sur le panneau d’affichage officiel de la commune, l’avis d’ouverture d’enquête publique ordonnée par le président de la communauté de communes du Pays Bellegardien par arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique concernant le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l’Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 9 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A PLAGNE, le 30/08/2021

Le Maire,



Adresse du panneau d’affichage officiel :
1 place e la mairie 01130 PLAGNE

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné Gilles THOMASSET, maire de la commune de SAINT GERMAIN DE JOUX, atteste avoir affiché sur le panneau d’affichage officiel de la commune, l’arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique concernant le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l’Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 10 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A Saint Germain de Joux, le 28 octobre 2021

Le maire,



Adresse du panneau d’affichage officiel :

46 place de l’Eglise

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné Gilles THOMASSET, maire de la commune de Saint Germain de Joux, atteste avoir affiché sur le panneau d’affichage officiel de la commune, l’avis d’ouverture d’enquête publique ordonnée par le président de la communauté de communes du Pays Bellegardien par arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique concernant le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l’Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 10 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A Saint Germain de Joux, le 28 octobre 2021

Le maire,



Adresse du panneau d’affichage officiel :

- 46 place del’Eglise

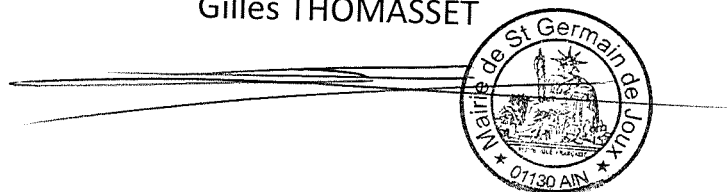
ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné Gilles THOMASSET, maire de la commune de Saint Germain de Joux, atteste avoir mis en ligne sur le site internet de la commune, l'avis d'ouverture d'enquête publique ordonnée par le président de la communauté de communes du Pays Bellegardien par l'arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 10 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A Saint Germain de Joux, le 18 novembre 2021

Le maire,

Gilles THOMASSET



Adresse du site internet de la commune

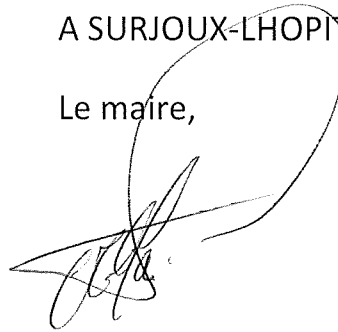
- <https://www.saintgermaindejoux.fr>

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné MALFAIT Frédéric, maire de la commune de SURJOUX-LHOPITAL, atteste avoir affiché sur les panneaux d’affichage officiel de la commune, l’arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique concernant le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l’Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 08 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A SURJOUX-LHOPITAL, le 23 aout 2021

Le maire,



Adresse des panneaux d’affichage officiel :

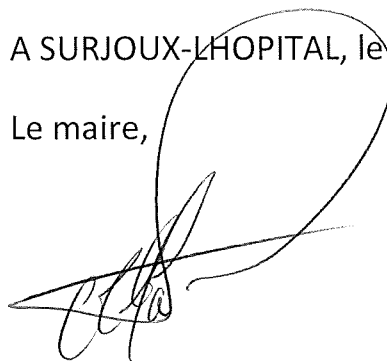
- Mairie de Lhopital ,115 rue de la mairie
- Mairie de Surjoux, 2 place de l’Europe

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné MALFAIT Frédéric, maire de la commune de SURJOUX-LHOPITAL, atteste avoir affiché sur les panneaux d’affichage officiel de la commune, l’avis d’ouverture d’enquête publique ordonnée par le président de la communauté de communes du Pays Bellegardien par arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique concernant le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l’Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 08 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A SURJOUX-LHOPITAL, le 23 août 2021

Le maire,



Adresse des panneaux d’affichage officiel :

- Mairie de L'hôpital, 115 rue de la mairie
- Mairie de Surjoux, 2 place de l’Europe

ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussignée Madame Françoise DUCRET, maire déléguée de la commune de Valserhône, atteste avoir affiché sur les panneaux d’affichage officiel de la commune, l’avis d’ouverture d’enquête publique ordonnée par le président de la communauté de communes du Pays Bellegardien par arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique concernant le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l’Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 09 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A Valserhône, le 02/12/2021

Pour le maire, par délégation,

La maire déléguée,

Françoise DUCRET



Adresse des panneaux d’affichage officiel :

- École Arlod rue centrale
- Vanchy rue de l’école
- Coupy au 32 rue Joseph Marion école René rendu
- Maison du quartier, 6 rue Frédéric Joliot Curie
- Au lavoir Rue Richemont
- Ecole Grand Clos au 3 rue corneille
- Mairie de Bellegarde, 34 rue de la république
- Mairie annexe de Châtillon-en-Michaille, 35 rue de la poste
- En face du restaurant bar chez Mariné à Vouvray
- Mairie annexe de Lancrans contre l’église se situe Grande rue
- Parking Bistrot Gourmand au 4 Route de la Fromagerie



ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussignée Madame Françoise DUCRET, maire déléguée de la commune de Valserhône atteste avoir affiché sur les panneaux d’affichage officiel de la commune, l’arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique concernant le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l’Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 09 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A Valserhône, le 02/12/2021

Pour le maire, par délégation,

La maire déléguée,

Françoise DUCRET



Adresse des panneaux d’affichage officiel :

- École Arlod rue centrale
- Vanchy rue de l’école
- Coupy au 32 rue Joseph Marion école René rendu
- Maison du quartier, 6 rue Frédéric Joliot Curie
- Au lavoir Rue Richemont
- Ecole Grand Clos au 3 rue corneille
- Mairie de Bellegarde, 34 rue de la république
- Mairie annexe de Châtillon-en-Michaille, 35 rue de la poste
- En face du restaurant bar chez Mariné à Vouvray
- Mairie annexe de Lancrans contre l’église se situe Grande rue
- Parking Bistrot Gourmand au 4 Route de la Fromagerie



ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussignée Madame Françoise DUCRET, maire déléguée de la commune de Valserhone, atteste avoir mis en ligne sur le site internet de la commune, l'avis d'ouverture d'enquête publique ordonnée par le président de la communauté de communes du Pays Bellegardien par l'arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique concernant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l'Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du 09 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus.

A Valserhône, le 02/12/2021

Pour le maire, par délégation,

La maire déléguée,

Françoise DUCRET



Adresse du site internet de la commune

- <http://www.valserhone.fr/>





ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné **Guy SUSINI, maire de la commune de VILLES**, atteste avoir affiché sur le panneau d’affichage officiel de la commune, l’arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique concernant le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l’Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du **9 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus**.

A Villes le 30/08/2021

Le Maire,



Adresse du panneau d’affichage officiel :

4 A rue de la Promenade 01200 VILLES



ATTESTATION D’AFFICHAGE

Je soussigné **Guy SUSINI, maire de la commune de VILLES**, atteste avoir affiché sur le panneau d’affichage officiel de la commune, l’avis d’ouverture d’enquête publique ordonnée par le président de la communauté de communes du Pays Bellegardien par arrêté n°21-AP006 du 5 juin 2021 prescrivant l’ouverture et l’organisation de l’enquête publique concernant le projet de Plan Local d’Urbanisme intercommunal tenant lieu de Programme Local de l’Habitat (PLUiH), au moins 15 jours avant le début de celle-ci et durant toute sa durée, soit du **8 juin 2021 au 31 juillet 2021 inclus**.

A Villes le 30/08/2021



Le Maire,

Adresse du panneau d’affichage officiel :

4 A rue de la Promenade 01200 VILLES